

Moody relève la cote du Québec et d'Hydro-Québec

(PC) — Le baromètre indiquant le degré de solvabilité de l'État québécois et d'Hydro-Québec est à la hausse.

L'agence Moody de New York a en effet annoncé mercredi, dans un communiqué, qu'elle avait relevé la cote de crédit de ces deux organismes de A1 à AA3, et que la mesure entraînerait en vigueur ce même jour. Il s'ensuit que le Québec devrait pouvoir emprunter à moindres frais.

C'est la première fois que Moody modifie la cote du Québec depuis 1982, alors que le Parti québécois était au pouvoir. À cette

époque, la cote avait été abaissée de AA à A1.

L'agence Moody explique que la révision à la hausse confirme l'effort du gouvernement actuel pour améliorer sa situation financière en exerçant un contrôle sur ses dépenses, en procédant à la vente de sociétés d'État et en renforçant l'économie du secteur privé.

Moody note que l'État est parvenu à modérer les répercussions des emprunts sur son budget.

D'autre part, souligne l'agence américaine, la cote d'Hydro-Québec

Voir page 8: Moody

Les Tamouls nient arriver de RFA

UNE VERSION CONTESTÉE EN ALLEMAGNE DE L'OUEST

SAINT-JEAN, T.-N.(PC) — Les réfugiés sri lankais ont nié avec véhémence, mercredi, être venus d'Allemagne de l'Ouest et non de l'Inde.

« Nous disons la vérité », a lancé M. Nalliah Wijayanathan, un comptable de 46 ans venant de la ville de Jaffna, dans le nord du Sri Lanka.

M. Wijayanathan parlait au nom des 151 autres naufragés, au cours d'une conférence de presse convoquée pour répéter l'histoire qu'ils ont racontée au moment où ils ont été recueillis en mer au large des côtes de Terre-Neuve, lundi, dans deux chaloupes de sauvetage.

Il a insisté une fois de plus pour affirmer qu'ils ont payé leur passage à bord d'un cargo non identifié et ont quitté l'Inde le 7 juillet.

Mais cette version a été contestée, mercredi, par le ministre de la Basse-Saxe pour les affaires fédérales et par un homme qui se dit « conseiller pour ceux qui cherchent

l'asile », en Allemagne de l'Ouest.

Selon ces deux sources, les Tamouls sont venus d'Allemagne de l'Ouest et non de l'Inde.

Un policier de la GRC, mêlé de près à cette enquête, a signalé à son tour qu'il semblait y avoir « beaucoup d'invention » dans l'histoire des réfugiés. « Il n'y a pas de doute, a-t-il ajouté, que leurs déclarations d'immigration sont quelque peu différentes de la vérité ».

L'interprète des Tamouls a noté à ce sujet que les policiers trouvaient étrange la présence d'articles européens dans leurs affaires.

C'est ainsi que certains d'entre eux portaient des vêtements européens et que des femmes avaient des bijoux de l'Allemagne de l'Ouest. On a trouvé des carnets avec des adresses en France et en RFA, des deutsches marks et même un journal de Hambourg du 25 juin.

« À Colombo (au Sri Lanka), a ré-

pondu M. Wijayanathan, vous pouvez acheter n'importe quoi sur le marché noir. Sur le marché libre, on importe beaucoup de vêtements, tout, des aliments ».

M. Wijayanathan a donné comme exemple le par-dessus porté par un des réfugiés, qui « a été acheté en Inde pour 1.000 roupies », et ses propres lunettes, « faites en Allemagne et achetées en Oman ».

« Certaines personnes ont des amis et des relations dans divers pays », a indiqué M. Wijayanathan. Certaines personnes envoient des journaux à leurs amis et à leurs relations ».

En Allemagne de l'Ouest, un porte-parole du ministère de Basse-Saxe pour les affaires fédérales a dit que les Tamouls, comme beaucoup d'autres qui cherchent l'asile, arrivent par Berlin-Est.

De l'Allemagne de l'Ouest, a-t-il précisé, les Tamouls passent en

France, où ils semblent avoir des parents et des amis.

Le « conseiller en asile », M. Waldemar Stehn, a quant à lui affirmé qu'à Paris, les Tamouls ont versé \$2.900 US à une organisation appelée Aide aux Tamouls pour monter à bord d'un cargo (libanais ou chinois, il ne saurait dire) à Calais, le 27 juillet.

Pour prouver son point, M. Stehn a montré la photo d'un Tamoul, qu'il dit avoir reconnu parmi les réfugiés recueillis près de Terre-Neuve. Cet homme, a-t-il soutenu, a vécu à Jork, près de Hambourg, jusqu'au 27 juillet.

Selon lui, une vingtaine de familles de Tamouls ont ainsi « disparu » de cette région le 27 juillet.

Cette constatation a été faite également par le député Rudolf Fischer, de Basse-Saxe, qui a dit que plusieurs appartements de Tamouls à

Voir page 8: Tamouls

AU SOMMAIRE

CAMBIOR : UN FRANC SUCCÈS

Le premier appel public à l'épargne de la société minière québécoise Cambior a totalisé un montant de \$ 150 millions. Environ 41 % des titres ont été vendus au Québec, 26 % dans le reste du Canada et 33 % sur les marchés internationaux.

Page 9

ULTRAMAR : SABOTAGE

C'est maintenant au tour du député de Lafontaine d'accuser la société Ultramar « d'avoir saboté les installations de l'ancienne raffinerie Gulf » de l'est de Montréal.

Page 11

Le silencieux

« CANADA ! terre de nos aïeux... » Et rien pour leurs descendants.

La meilleure destination que je connaisse pour des vacances reposantes : le lit.

J'ai trop bon dos pour que la critique m'éreinte.

Je connais quelqu'un qui envoie tout le monde au diable; j' imagine qu'il est de ses amis.

— ALBERT BRIE

CONSTITUTION

Johnson déplore le peu de substance des pourparlers

BERNARD RACINE

QUÉBEC (PC) — « Une proposition constitutionnelle doit contenir plus qu'une formule d'amendement », a déclaré hier le chef de l'opposition, M. Pierre Marc Johnson, en commentant au cours d'une interview le projet de M. Bourassa.

Une formule d'amendement n'a qu'un caractère défensif et ne sert qu'à empêcher le Québec de reculer dans le futur, a-t-il expliqué. Il faut aussi qu'il y ait de la substance.

« Il y a des limites à vouloir régler si vite et à être prêt à régler pour n'importe quoi », a déclaré M. Johnson.

Rappelant que le premier ministre Bourassa avait déclaré la veille au cours d'une interview qu'une signature du Québec en matière constitutionnelle c'était pour toujours, M. Johnson a déclaré:

« Si telle est sa conviction, il doit mettre de l'avant dans le cadre des négociations actuelles, de la substance dans ses revendications ».

M. Bourassa, a soutenu M. Johnson, s'est fixé un plancher très bas sur le plan des négociations. « Il n'a rien sur le plan économique, rien sur les droits linguistiques, rien sur les communications. Sur les tribunaux, c'est vague ».

« Il arrive à la conférence avec ses cinq points et se fait répondre: on est prêt à en parler mais sur le fond. On a des réserves sur le droit de veto et sur le pouvoir de dépenser. Il part avec un plancher bas et les autres lui annoncent qu'ils vont le traverser ».

M. Johnson est porté à penser que la

seule substance de la proposition de M. Bourassa, c'est d'obtenir une reconnaissance particulière pour le Québec.

« Et encore. Ça ne véhicule pas de substance quand on traduit ça dans le pouvoir de dépenser, dans la fiscalité, dans les communications, dans le domaine linguistique. Qu'est-ce que ça donne, qu'est-ce que ça change? » a-t-il demandé. « Ça ne change rien », a-t-il affirmé.

C'est difficile d'être premier ministre du Québec dans une conférence de premiers ministres, a admis le chef de l'opposition.

« Ils sont neuf autour de la table, dix quand le fédéral est là. Ce sont des anglophones, beaucoup d'entre eux connaissent peu ou mal le Québec. Il ne s'agit pas d'être là pour leur plaisir, il s'agit d'être là pour leur dire ce qu'on est. Et il faut avoir un certain courage ».

« Je pense que M. Bourassa a complètement abandonné tout le vocabulaire de la société distincte, l'affaire qu'il nous a garoché à pleine face pendant six mois, pour se mettre à parler de chiffres ».

« Là, je pense qu'il n'a pas eu le courage de faire ce qu'il avait à faire. Il n'y a personne qui dit que c'est facile. Les relations fédérales-provinciales, ça n'a jamais été une partie de plaisir. Sauf que ça fait partie de la tâche du premier ministre ».

Avec un plancher aussi bas dans ses propositions, des réserves aussi clairement exprimées de la part des autres provinces et un discours différent au Québec et au Canada, le premier ministre a mal engagé les pourparlers constitutionnels, affirme M. Johnson.

Plutôt que de continuer à traiter à la

Voir page 8: Constitution



Alerte à la bombe à Ottawa

Un artificier de la Gendarmerie Royale du Canada charge un robot destiné à désarmer un colis suspect qui a été découvert, hier, sur le côté de l'édifice de l'ambassade américaine. Le colis s'est révélé tout à fait inoffensif.

Photo AP

LA MUSIQUE COUNTRY-WESTERN À MONTRÉAL

2. Des origines nébuleuses

PAULE DES RIVIÈRES ET LOUIS LE GRAND

« Un verre, deux verres, trois verres, tu es toujours dans mes pensées ».

Le musicien country est près de son auditoire. Entre les prestations, il prend un verre avec les clients. Il est plus celui dans la salle qui sait chanter qu'un magicien parachuté sur scène pour y livrer une performance éblouissante d'un soir.

Loin des musiques qui s'élaborent sur le fil tendu de la créativité angoussée, la musique country québécoise reste simple, sentimentale et... fataliste.

« Je l'ai dans mes pensées, je ne pourrai jamais l'oublier. Reviens, reviens ».

Les sources musicales sont souvent confuses. Au Québec, le western semble céder le pas au country. Aux Willie Lamothe, Roger Miron et Marcel Martel qui trouvaient leur inspiration première dans les films de cow-boys des années 40, avec Roy Rogers et Gene Autrey, sont venus s'ajouter de jeunes musiciens inspirés davantage par la musique américaine country.

Le country américain est un genre hybride que les États du sud-ouest firent connaître dans les an-



Julie et Dani Daraiche constituent un duo fort en demande au Palais du Country, rue Mont-Royal.

nées 20. Cantiques, ballades, blues, folklore furent autant de sources d'inspiration.

Ici, une bonne partie du répertoire est fait de chansons américai-

nes mais la relève écrit de plus en plus ses propres paroles.

Roger Charlebois, qui anime quotidiennement l'émission country diffusée 17h à 21h à CHR5, sur la rive

sud, a de la difficulté à définir la musique country-western.

« La musique country est une musique collée aux problèmes des

Voir page 8: Country

Les consommateurs paient pour les malaises chez les producteurs d'oeufs

CLAUDE TURCOTTE

Une étude faite à la demande de la Fédération des producteurs d'oeufs de consommation du Québec (FEDCO) révèle de sérieux malaises dans le fonctionnement actuel du système de contingentement à la production, avec des effets inévitables sur le prix des oeufs pour les consommateurs.

« Devant l'ampleur du problème et son effet sur le prix des quotas, de même que sur la capacité concurrentielle des producteurs d'oeufs québécois, une solution doit être trouvée », lance l'auteur de cette étude, M. Michel Morisset, professeur au Département d'économie rurale à l'Université Laval.

« Les meuniers et les couvoirs sont donc rendus aujourd'hui, affirme encore M. Morisset, à posséder une quantité importante de quotas et à contrôler la moitié de la production. Ils se dégagent de plus en plus comme les principaux acheteurs et même bientôt comme les locuteurs de première main. Les règlements qui ont été votés pour parer à ce phénomène se sont avérés jusqu'à maintenant inefficaces, pouvant toujours être contournés. Alors que 500.000 ou 600.000 poudeuses sont aujourd'hui en location, il est difficile d'abolir pu-

rement et simplement le système. Les forces en présence réagiraient tant chez les locuteurs que chez les producteurs obligés d'acquiescer rapidement des quotas ».

En dix ans, de 1973 à 1983, période sur laquelle a porté l'étude, le commerce des quotas serait de l'ordre de \$30 à \$32 millions, présume l'auteur du rapport, en précisant toutefois son incapacité à chiffrer avec exactitude la valeur des transactions. L'étude en deux volets, l'un qui fait l'analyse des données sur les transactions de quotas depuis 1973, l'autre qui parle de problématique et d'objectifs, a été remise aux dirigeants de FEDCO le printemps dernier. LE DEVOIR a obtenu copie de ce document. En avril dernier, le nouveau président de FEDCO, M. Raymond Laplante, disait au DEVOIR que le rapport Morisset allait faire l'objet de discussions parmi les producteurs au cours de l'été et qu'il y aurait par la suite une assemblée spéciale pour décider des mesures à prendre.

Ce sont surtout des meuniers ou des vendeurs d'intrants qui achètent des quotas pour les relouer ensuite à des producteurs à la condition de les avoir comme clients pour l'achat des moulées, ce qui freine la concurrence dans les moulées et peut expli-

Voir page 8: Oeufs

ST-LÉONARD
6060 Métropolitain est.
Tél.: 253-1122

GREENFIELD PARK
999 Boul. Taschereau
Tél.: 466-1555

DOLLARD-DES-ORMEAUX
3460 Boul. des Sources
Tél.: 685-3600

LAVAL
381 Boul. des Laurentides
Tél.: 669-0809

MARCHÉ DE L'ÉLECTRONIQUE

NOUS AVONS CE QU'IL VOUS FAUT.

"Ca c'est certain!"

1138 Ave. BEAUMONT

JEAN TALON
LACADIE
AVE. BEAUMONT

Place Beaumont

MARCHÉ DE L'ÉLECTRONIQUE

(Centre d'achats Place Beaumont)

Tél.: 735-9555
735-9777
(Ville Mont-Royal)

DIVISION ORDINATEUR

Parimax XI

- 640 K de mémoire vive
- carte parallèle
- carte vidéo graphique ou monochrome
- lecteur no 351 (style traitement de texte)
- 12 ports d'expansion (8 de fibres)
- 2 lecteurs de disquettes
- moniteur vert-cristal

Plus **EPSON** LX-80 Imprimante avec tracteur

\$2999⁰⁰

Traversez parfoir pour le bureau. Prix spécial pour institutions. Prix et ententes gouvernementales.

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Oeufs

quer la différence de prix dans les moulées entre l'Ontario et le Québec. Selon M. Morisset, « le prix de la moulée vient cacher celui des quotas et il devient difficile d'argumenter que le prix des quotas ne participe pas à la formation du prix des oeufs ».

De 1973 à 1983, le nombre de producteurs d'oeufs québécois est passé de 486 à 226, c'est-à-dire une baisse de 54 %. Ce sont les plus petits qui ont disparu, alors que les plus gros, ceux qui ont de 20,000 à 50,000 poules, ont augmenté. Mais surtout, les producteurs ont acheté de moins en moins de quotas et en ont loué de plus en plus, notamment parce que le prix d'achat des quotas s'est multiplié par plus de 25 fois pendant ces dix ans. Il était de 40 cents par poule en 1973 et était rendu à \$25 par poule en 1984.

Les recherches de M. Morisset à partir des informations fournies par FEDCO ont permis « d'identifier 22 entreprises (couvoirs et meuneries) détenant 331,091 poules uniques pour des fins de location, dont 218,052 aux mains des coopératives et 113,039 détenues par des entreprises privées; il y a aussi sept individus non-producteurs louant 54,866 poules ».

M. Morisset a constaté que les locations de quotas sont en progression constante depuis le début de cette pratique en 1975; elles représentent environ 15 % de toutes les poules en production. Les couvoirs et les meuneries, majoritairement des coopératives, louent des quotas soit directement, soit indirectement « par l'intermédiaire d'un prête-nom ». On a recours à des intermédiaires pour contourner la limite permise de 50,000 poules. « Nous avons ainsi repéré trois couvoirs, 12 meuneries et un classeur qui louent sous 22 noms 331,091 poules à 101 producteurs différents. Ces poules louées représentaient 22,6 % de l'ensemble des poules de ces producteurs. En somme, la location des quotas occupe depuis deux ans, selon M. Morisset, plus de 80 % du marché, laissant une quantité toujours plus faible pour les achats ».

En fait, la location est tellement intéressante pour les meuneries que certains d'entre eux offrent de \$3,50 à \$4 par poule pour la location d'un quota, alors qu'ils retourneront par la suite le même quota à un taux de \$2,50 par poule. C'est une logique qui s'explique par le fait que ces meuniers ou vendeurs d'intrants font non seulement un profit avec la location proprement dite des quotas, mais aussi qu'ils ajoutent à leur profit par la vente des moulées, qui est une condition accolée à la location.

L'étude a établi qu'un producteur d'oeufs qui se porte locataire auprès d'un meunier s'engage à lui acheter la moulée pour tout son troupeau, ce qui a pour effet de limiter la concurrence sur le marché de la moulée dont le producteur pourrait tirer profit. Selon M. Morisset, « ces frais de location ont donc un aspect caché important qui dans un cas en particulier représentaient 46 % du total ».

Le professeur en arrive même à cette conclusion: « Il est en fait plus profitable pour le locataire-vendeur d'intrants d'acheter des quotas que ce ne l'est pour le producteur qui veut se contenter de produire. Les producteurs ne peuvent se permettre de payer ce que peuvent payer les meuniers et les couvoirs. Ils ne peuvent s'auto-exploiter. De moins en moins capable d'acheter le quota, le producteur doit de plus en plus le louer et ainsi transférer ses gains potentiels au locataire de quota. Telle est la limite vers laquelle le système de location a poussé le producteur ».

Pour montrer le caractère lucratif du marché de la location, M. Morisset prend le cas d'un meunier qui a acheté un quota de 10,000 poules en 1978 à \$8,25 par poule, soit un total de \$82,500. Dans les six années suivantes, la location lui a rapporté \$100,500. En plus, la valeur sur le marché en 1984 était rendue à \$250,000, ce qui fait un gain de

Oeufs de consommation

Prix des quotas, achat et location Québec, 1973-1984 \$/poulesse

	Achat		Location ¹
	Début \$	Fin \$	
1973	0.40	0.90	Aucune
1974	1.00	1.50	Aucune ²
1975	1.50	2.00	0.17
1976	2.00	3.00	0.25
1977	6.00	6.00	0.60
1978	7.50	9.00	0.83
1979	9.00	10.00	0.95
1980	11.50	12.00	1.15
1981	15.00	17.00	1.60
1982	15.00	18.00	1.65
1983	19.00	25.00	2.20
1984	25.00		2.50

¹ Les taux de location ont été évalués à 10 % du coût d'achat moyen.

² Le producteur devait produire son quota deux ans avant de louer; cette disposition fut supprimée en 1975.

Source: Fedco (estimation).

\$268,000 avant les frais, mais sans compter les profits supplémentaires qu'il a pu réaliser par ses contrats d'exclusivité dans la vente de moulées.

Il y a aussi « le problème de la rente de contingentement », c'est-à-dire le gain fait avec les quotas par les producteurs qui il y a 15 ans les obtenaient gratuitement. Un tel producteur, qui décide de prendre sa retraite, peut toujours louer son quota à un meunier. S'il a par exemple un quota de 10,000 poules, il recevra du meunier locataire \$35,000 par année, « sans entamer son quota, sans tuer la poule aux oeufs d'or », commente M. Morisset. Ce producteur pourra toujours par la suite vendre son quota et faire un gain de capital appréciable. « Telle est concrètement la rente de contingentement dont on a grevé la production des oeufs au Québec », ajoute l'auteur.

En somme, M. Morisset a constaté quatre problèmes majeurs dans le système de contingentement, tel qu'il fonctionne actuellement: le prix des quotas, les conséquences de l'accaparement du quota par des non-producteurs et la location, la perception de la rente de contingentement et le transfert de la ferme familiale.

Sur ce dernier point, il est évident en effet que la croissance de la valeur marchande des quotas a rendu difficile pour des jeunes de se lancer dans la production d'oeufs d'une manière compétitive, puisqu'ils doivent payer un fort prix au départ pour l'achat d'un quota.

En terminant son rapport, M. Morisset a dressé une liste d'objectifs qui se lisent comme suit:

- Remettre le système de propriété des quotas entre les mains des seuls propriétaires de poules;
- Intervenir sur le prix des quotas en réduisant la demande;
- Conserver et développer un système d'allocation de quotas qui met en concurrence seulement les producteurs;
- Récupérer pour l'industrie avicole active et l'ensemble de la société la rente de contingentement pour améliorer le revenu actuel ou futur des producteurs et réduire le prix des oeufs à la consommation;
- Rétablir une saine concurrence sur le marché de la moulée et améliorer la capacité concurrentielle des producteurs d'oeufs québécois, en réduisant leur coût d'alimentation;
- Favoriser le maintien du plus grand nombre possible d'unités de production efficaces pour desservir l'ensemble du territoire, faciliter leur transfert, favoriser la relève et consolider des petites et moyennes entreprises en place.

◆ Country

gens », dit-il. Il mentionne « L'Hôtel et la boisson pour l'oublier » écrite par Marthe Saint-Pierre et que chantent Réjean et Chantale Massé.

Il parle aussi de Claude Martel, et de son succès « Made in Japan », qui raconte l'histoire d'un jeune homme tombé en amour avec une japonaise; de retour au Québec il est fasciné par tout ce qui est « made in Japan ».

« Qui je me souviendrai d'une plage ensoleillée où l'amour m'a souri pour l'éternité... » Ses gestes graves m'entouraient de brouillard... « Un désir a surgi pour cette fille 'made in Japan', chante Claude Martel.

Au Vieux Ranch, rue saint-Laurent, Yvan Orlando et ses Desperados jouent un autre succès de l'heure dans le monde du country: « L'Étranger ». « On a tué l'étranger et qui ne disait jamais rien ». Avis aux nouveaux clients.

Même si, de plus en plus, les français semblent prendre le dessus, aucun country de Montréal n'oserait laisser de côté les chansons en langue anglaise. Johnny Cash, Kenny Rogers et Willie Nelson demeurent très en demande.

Les deux s'imposent pour contenter une clientèle s'étalant sur plusieurs générations. « Les jeunes aiment mieux le français, les jeunes l'anglais, c'est pour ça qu'on a les deux », explique Johanne Rousseau, serveuse au bar Le Rocher Percé.

Pourtant, au Palais du Country, Julie Daraiche plaide pour le français et estime que si l'émission country de CKVL a perdu sa cote d'écoute, c'est « qu'ils ont mis trop d'anglais ».

Roger Lamoureux a travaillé de longues années à CKVL et partage l'avis de Julie Daraiche: « Dans les derniers temps, ils ne faisaient tourner que de l'anglais ». À CHR, il est prudent: « de cinq à six, je fais tourner de l'américain et ensuite je mets des chansons françaises ».

La musique country, c'est avant tout un rythme. Pas d'instrument à vent sauf l'harmonica qui est tolérée.

Pourtant bien des musiciens ont puisé aux sources du country. Les premiers succès d'Elvis Presley

Bourassa: des propositions pour signer

BERNARD RACINE

QUÉBEC (PC) — Les cinq propositions du gouvernement québécois — acceptées par les premiers ministres provinciaux comme base de la reprise des discussions constitutionnelles — ont simplement pour but de permettre au Québec de signer la constitution et la discussion des autres points sera faite plus tard.

C'est ce qu'a souligné, hier, le premier ministre, M. Robert Bourassa, lors d'une conférence de presse tenue afin d'expliquer le sens de la conférence des chefs de gouvernements provinciaux à Edmonton.

« Nous considérons que ces cinq demandes sont suffisamment importantes pour un nouvel équilibre des pouvoirs pour nous permettre de signer l'accord constitutionnel, ce qui faisait partie de notre programme électoral ».

M. Bourassa a d'abord refusé de parler de la conférence comme d'une victoire du Québec.

« Je n'aime pas parler en termes de victoire ou de défaite. La politique ce n'est pas une activité militaire ».

Le sens de la réunion d'Edmonton, en quelques mots, c'est que les premiers ministres des autres provinces

ont accepté de reporter après la solution des problèmes empêchant le Québec de signer l'accord constitutionnel, la discussion des problèmes qui les intéressaient.

M. Bourassa a rappelé que dimanche, le premier ministre d'Alberta et président de la conférence, M. Getty disait à la télévision qu'il voulait que la réforme du Sénat soit discutée en même temps que les demandes du Québec. « Parce que si nous retardons ça après, on va risquer de perdre notre pouvoir de négociation ».

« Hier (mardi), M. Getty disait: Québec d'abord. C'est un changement d'attitude qui se trouve à refléter les gains du Québec à l'occasion de cette conférence. Mais ceci n'empeche pas qu'après la signature du Québec, là on va pouvoir discuter des autres questions ».

« Mais si je parle de main-d'œuvre, de communications, de toutes les autres questions et j'ajoute ça aux cinq conditions, ils vont dire: On admet que le Québec soit prioritaire sur cinq demandes qui lui sont fondamentales », mais pas sur toutes les questions. M. Peckford (Terre-Neuve) va dire: Laissez-moi parler des pêcheries.

« Moi je dis que nous avons décidé

d'agir d'une façon efficace et une façon efficace d'agir c'est de faire en sorte que les demandes les plus importantes — toutes sont importantes, mais celles qui sont particulièrement importantes — soient discutées d'abord ».

« On a convaincu les autres provinces que la discussion de leurs problèmes soit reportée après la discussion de ceux du Québec. Je pense que c'est un gain exceptionnellement important ».

Dans le domaine des relations interprovinciales, c'est un des gains les plus importants depuis très longtemps », a affirmé M. Bourassa.

Les cinq propositions constitutionnelles qui servent de base de discussion sont inscrites dans le programme du Parti libéral du Québec et le gouvernement a été élu sur la base de ces propositions, a aussi souligné M. Bourassa.

« S'il faut les modifier, on verra à ce moment la façon d'en prévenir l'opinion publique et le Parlement. À ce moment-là, on décidera si ce sera par une commission parlementaire ou une réunion avec la presse ».

À un journaliste qui l'informait que le chef de l'opposition, M. Pierre Marc Johnson, disait que les propo-

sitions affaiblissait le Québec, M. Bourassa a répondu qu'il avait énormément de sympathie pour le chef de l'opposition, M. Pierre Marc Johnson.

« Ça prend beaucoup de courage moral de sa part pour critiquer la position du gouvernement sur le plan constitutionnel ».

« Le gouvernement dont il a été membre a été celui qui a abandonné le droit de veto. Ça prend un certain courage de sa part de venir critiquer la position du Parti libéral ».

« Par rapport à la position qu'ils nous ont laissée lorsqu'ils ont perdu le pouvoir, je crois que les positions du Québec — les cinq que nous présentons — font certainement avancer la situation du Québec ».

Si ces propositions sont acceptées ou que les contre-propositions nous sont acceptables, ce sera une amélioration considérable, énorme, sans précédent, sur la situation actuelle. Le chef de l'opposition est obligé de critiquer. S'il n'était pas démagogue, il serait obligé de dire qu'il est d'accord avec nous ».

M. Bourassa s'est alors corrigé: « Je ne l'accuse pas personnellement d'être démagogue. C'est le rôle de l'opposition de critiquer ».

◆ Tamouls

Stade, près de Hambourg, étaient vides depuis peu de temps.

Mme Irma Jung, du Parti démocrate libre de Basse-Saxe, a même raconté que plusieurs habitants de Stade avaient téléphoné pour dire qu'ils avaient reconnu des Tamouls à la télévision, au moment de leur arrivée au Canada.

Cette version, si elle s'avère, peut être capitale pour les réfugiés, comme l'a souligné M. Jerrett Letto, représentant d'Immigration Canada. Car, a-t-il souligné, si les Tamouls ont déjà le statut de réfugié reçu en Allemagne, leur point d'origine peut influencer leurs tentatives de rester au Canada.

« La question de savoir ce que l'Allemagne a l'intention de faire » avec les réfugiés devra être considérée avant de prendre une décision au Canada, a-t-il dit.

La politique canadienne, a-t-il tout de même expliqué, est de ne pas retourner les réfugiés au Sri Lanka, tant et aussi longtemps que la situation y demeurera instable.

Le ministre de l'Immigration, M. Benoit Bouchard, a permis aux Tamouls de rester un an au Canada et d'y travailler, en attendant que leur cas soit réglé.

Selon M. Letto, ils peuvent être conduits aujourd'hui même à Montréal et Toronto, où certains disent avoir des parents et des amis.

Entre-temps, l'inspecteur Jack Lavers a déclaré que la GRC travaillait de concert avec les agences internationales de renseignements

dans cette affaire, dans le but, en tout premier lieu, de retrouver le navire qui a transporté les réfugiés au large de Terre-Neuve.

◆ Moody

bec a été relevée afin de faire ressortir la relation financière étroite entre l'État et la société d'électricité de même que la bonne gestion de cette dernière.

Dan Ashenbasch, vice-président adjoint chez Moody, a fait remarquer dans un entretien téléphonique en provenance de New York, qu'une cote plus forte permet ordinairement d'obtenir des taux d'intérêt plus avantageux « car les investisseurs sont moins préoccupés par le risque ».

Il estime que l'État québécois est sur la bonne voie avec son programme de privatisations, bien que la majeure partie des sociétés d'État mises en vente n'ont pas encore trouvé preneur.

« Ce qui nous importe c'est la rationalisation de l'économie, c'est-à-dire que l'on vende des sociétés d'État qui sont en difficulté, de sorte que la province ne perd pas d'argent ».

La note d'excellence à l'échelle Moody qui compte 13 graduations est AAA, laquelle se trouve à trois points au-dessus de la nouvelle cote accordée au Québec. Il n'y a que deux autres provinces qui bénéficient du sceaue AAA: l'Ontario et l'Alberta.

C'est très encourageant de voir que la cote de crédit du gouvernement du

Québec est révisée à la hausse, neuf mois seulement après que le Parti libéral a pris le pouvoir, a déclaré, hier, le premier ministre Robert Bourassa.

« C'est très encourageant pour nous et ça veut dire qu'on ne travaille pas en vain. Comme dans le cas de la constitution, comme dans le cas de la construction, là maintenant c'est la cote de crédit. Tout ça dans la même semaine, on s'aperçoit que le gouvernement libéral travaille d'une façon efficace ».

Une telle cote (de AA3 selon l'agence Moody) permet d'avoir un meilleur climat économique dans la province et de pouvoir emprunter à de meilleurs taux d'intérêt, a expliqué M. Bourassa.

Il a souligné que la firme Moody avait relié le relèvement de la cote de crédit du Québec, au contrôle des dépenses de la province, au dernier budget ainsi qu'au processus de la privatisation.

« Je crois qu'il y a lieu de féliciter mes collègues et notamment le ministre des Finances Gérard D. Lévesque, le président du Conseil du Trésor Pierre Gobeil ainsi que M. Pierre Fortier, ministre délégué à la Privatisation, qui ont fait un travail extrêmement important pour faire en sorte que nous puissions assainir les finances du Québec », a noté M. Bourassa.

« C'est un encouragement qui est très important, très sérieux. C'est la première fois depuis 1982 qu'il y a un changement dans la cote du Québec, et en 1982 c'était un changement à la baisse », a noté le premier ministre.

Canadair: Ottawa a arrêté son choix, mais ne le divulgue pas

OTTAWA (PC) — Le cabinet fédéral a arrêté son choix sur l'acheteur de Canadair mais on ne connaît pas l'identité du nouveau propriétaire avant le début de la semaine prochaine, a-t-on appris hier.

Après neuf heures de délibérations, la ministre d'État à la privatisation, Mme Barbara McDougall, est sortie de la réunion du Cabinet pour annoncer qu'une des quatre offres faites au gouvernement en vue d'acquiescer l'aviation de Ville St-Laurent avait été retenue.

Cette décision fait suite à trois mois de discussions au sein du cabinet fédéral.

Mme McDougall a refusé de donner d'autres détails sur cette transaction. « Le Cabinet a pris sa décision, moyennant certaines conditions, dont nous discuterons avec l'acquéreur et j'ai l'intention de convoquer une conférence de

presse au début de la semaine prochaine; c'est tout ce que vous avez besoin de savoir pour le moment », a-t-elle déclaré.

La déclaration de Mme McDougall a été interprétée dans le milieu de l'aéronautique comme une indication voulant que Bombardier ait remporté la bataille avec sa proposition controversée d'obtenir un contrat de sous-traitance de 15 ans dans la fabrication du chasseur F-18.

Plusieurs rivaux, qui ont accepté d'être interrogés sous condition qu'on ne révèle pas leur identité, ont déclaré qu'ils avaient espéré qu'une opposition plus forte réussisse à retarder la décision.

Dans sa proposition soumise le 23 mai dernier à la Corporation de développement des investissements du Canada, Bombardier a promis d'injecter \$110 millions en capital

d'exploitation dans Canadair dès la conclusion de la transaction, et d'y ajouter un montant additionnel de \$10 millions si elle obtenait le contrat du F-18.

Une proposition semblable avait été formulée par le concurrent no. 2, le consortium germano-canadien dirigé par l'industriel allemand Justus Dornier et le financier montréalais Howard Webster, ancien propriétaire de Quebecair et ex-éditeur du Globe and Mail, ont indiqué des sources du milieu aéronautique.

En réalité, tant Bombardier que le groupe Dornier ont insisté pour que le contrat de sous-traitance du F-18 fasse partie du contrat de vente, parce que cela signifie une entrée non-négligeable de \$1,2 milliard sur 15 ans pour remettre l'aviation sur pied, ont indiqué ces sources.

Adoption du schéma d'aménagement

Faute de soutien, la Commission retire l'affectation verte à plusieurs îles

ALAIN DUHAMEL

Tout juste avant de recommander l'adoption finale du schéma d'aménagement de l'île de Montréal, la Commission d'aménagement de la Communauté urbaine a retiré l'affectation verte de plusieurs îles et lieux, faute de soutien du gouvernement québécois et des municipalités.

« Tout le monde semble manifester un intérêt jusqu'au moment d'y mettre des sous » a commenté le vice-président de la Commission, M. Jean Corbeil, maire de ville d'Anjou.

N'étant plus identifiées comme des espaces verts au schéma d'aménagement, les îles et lieux visés retrouvent le zonage municipal auquel ils étaient assujettis avant que la CUM n'adopte son règlement de contrôle intermédiaire.

Les îles Rochon, Gagné, Coco et Boutin, le site du Cheval blanc, le lac et le bois de l'île des Soeurs et le site d'accès à l'île Sainte-Thérèse, dans le quartier Pointe-aux-Trembles, ne constitueront plus des espaces verts identifiés et protégés dans le schéma d'aménagement de la CUM.

La recommandation de la Commission, si elle était agréée par le conseil de la CUM, lèverait un obstacle important aux projets d'urbanisation de certaines des îles, telle l'île des Soeurs ou encore l'île Ro-

chon, dans la rivière Des Prairies, connue dans les milieux immobiliers sous le nom de l'île D'Argent où, il y a quelques années, la Ville de Montréal avait permis de construire des tours d'habitation.

Dans une lettre au ministre des Affaires municipales, M. André Bourbeau, le président de la Commission d'aménagement, M. Pierre Lorange, vice-président du comité exécutif de la Ville de Montréal, constate que les villes de la CUM, y inclus Montréal, n'ont pas l'intention d'acquiescer les îles en cause.

« Les sites en question, écrit M. Lorange, étant propriétés privées, l'obligation de conformité au schéma forcerait les municipalités à indemniser les propriétaires pour acquiescer ces sites, au cas où votre gouvernement se retirerait de ces projets. Or, l'analyse des avis municipaux nous porte à croire que les municipalités ne sont pas intéressées à se porter acquiescer desdits sites ».

Or, justement, dans sa réponse, le ministre des Affaires municipales indique que le gouvernement québécois n'a plus les moyens de concrétiser les intentions d'aménagement qu'il avait exprimées l'an dernier, dans une communication à la CUM.

Le site du Cheval blanc, le bois et le lac de l'île des Soeurs et le site d'accès à l'île Sainte-Thérèse devaient s'intégrer aux équipements du

parc national de l'Archipel, sous réévaluation depuis l'élection du gouvernement Bourassa. « Aussi, ne peut-il s'engager à entreprendre dans des délais prévisibles les acquisitions et les aménagements annoncés... ».

Au sujet des îles Rochon, Gagné, Coco et Boutin, le soutien « éventuel » du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche tient essentiellement à l'effort que la CUM, une administration municipale ou tout autre organisme voudra bien y consentir.

L'adoption finale du schéma d'aménagement ne s'est pas encore concrétisée que déjà des amendements se profilent à l'horizon. En effet, la Commission d'aménagement a recommandé au Conseil de la CUM de prier le comité exécutif d'étudier l'hypothèse d'exproprier la carrière Ciments Lafarge, dans l'est de l'île, aux fins d'y aménager éventuellement un parc régional, et de modifier le périmètre du parc du Bois de Liesse par un échange de terrains proposés par la Ville de Dollard-Des-Ormeaux.

Le schéma d'aménagement, en préparation depuis la constitution de la CUM en 1970, devrait entrer en vigueur six mois après son adoption au Conseil de la CUM si le ministre des Affaires municipales ne fait aucun obstacle à son approbation définitive.

Aide aux Contras approuvée

WASHINGTON (AFP) — Le Sénat américain a adopté mercredi soir le programme de \$100 millions d'aide aux Contras nicaraguayens proposé par le président Ronald Reagan.

Ce programme qui prévoit \$70 millions d'armements et \$30 millions d'assistance logistique a été adopté par 53 voix contre 47 à l'issue de toute une journée de débats et de votes sur une multitude d'amendements.

Au cours du vote final, les sénateurs a également approuvé une aide de \$300 millions à quatre pays voisins du Nicaragua: le Salvador, le Costa-Rica, le Guatemala et le Honduras.

Le texte adopté mercredi soir par le Sénat, contrôlé par les Républicains, devra être examiné en conférence de conciliation du Congrès une fois que la Chambre des Représentants, contrôlée par les Démocrates, aura adopté son propre texte définitif. La procédure parlementaire pourrait repousser jusqu'à la fin de l'année l'attribution effective de cette aide aux Contras, estimait mercredi le spécialiste de la chaîne de télévision CBS.

Ginette Laurin remporte un Chalmers

(PC) — La chorégraphe montréalaise Ginette Laurin a reçu le prix Chalmers pour *Chevy Dream*. Le prix est décerné par le Conseil des Arts de l'Ontario et considéré comme la plus haute distinction remise au Canada dans le domaine de la danse.

Le prix, doté d'une bourse de \$8,000, lui a été remis mardi soir dans le cadre d'une conférence internationale organisée à Vancouver par l'Association danse au Canada. Il est décerné à un chorégraphe pour l'excellence de sa contribution à sa discipline.

Très bien connue dans son domaine au Canada et aux États-Unis, Ginette Laurin est directrice artistique de la troupe O Vertigo, qu'elle a fondée il y a environ deux ans à Montréal.

Âgée de 31 ans, elle appartient actuellement à l'école de la « nouvelle danse », après avoir pendant les années 1970 acquis une formation en danse-théâtre au sein de la troupe Fortier Danse Création. La pièce *La Stupéfiante Alex*, qu'elle a créée en 1983, a marqué un tournant dans sa carrière. Elle a commenté, à ce moment-là, à créer ses propres chorégraphies.

Le prix Chalmers est décerné annuellement depuis 1974. Ginette Laurin s'y retrouve en bonne compagnie: les Montréalais Paul-André Fortier, en 1981, et Edward Lock, en 1982, l'ont également remporté.

Ginette Laurin demeure à Vancouver en compagnie de ses quatre danseurs et danseuses jusqu'à la fin du mois d'août. Elle présente, du 18 au 24 août, une série de spectacles au pavillon du Canada d'Expo 86.

SPORTS

Internationaux du Canada

Victoire facile de McEnroe

TORONTO (PC) — John McEnroe, qui prétend vouloir polir son image sur les courts, a bien entamé la défense de son titre aux Internationaux de tennis du Canada en disposant facilement de son compatriote américain Todd Wilson en sets consécutifs de 6-2 et 6-3, hier.

McEnroe, le cinquième favori, a démontré une forme peu commune pour un joueur qui vient de s'offrir un sabbatique de sept mois. Il avait renoué avec la compétition la semaine dernière à Stratton Mountain, au Vermont, où il s'était incliné en demi-finale face à Boris Becker.

McEnroe a été presque angélique entre les lignes blanches, hier. En fait, il n'a éprouvé aucun problème face à Wilson si ce n'est au deuxième set lorsque le challenger a brisé son service pour la seule et unique fois du match.

« Je crois avoir livré un bon match, a déclaré McEnroe. Vers la fin, j'ai éprouvé des problèmes mais il a bien joué et je me suis tout simplement laissé aller après avoir pris une avance de 5-1. J'ai commis quel-

ques erreurs mais, grosso modo, j'ai contrôlé la rencontre et c'est tout ce qui importe ».

Si McEnroe a signé une victoire logique, quatre autres favoris ont cependant mordu la poussière.

Sammy Giammalva a causé la première surprise de la journée en prenant la mesure de Tim Mayotte (no 6), 3-6, 6-4, 6-1.

« J'ai réussi des bons coups droits et je n'ai presque pas commis d'erreurs, a déclaré Giammalva (104e). Il (Mayotte) a semblé faiblir vers la fin ».

Le neuvième favori Jacob Hlasek, de Suisse, le no 10 Slobodan Zivojinov, de Yougoslavie, et le no 16 Ramesh Krishnan, d'Inde, ont subi le même sort que Mayotte.

L'Américain Bud Schultz a vaincu Hlasek 6-7 (5-7), 6-4, 6-2; le Sud-Africain Christo Steyn a battu Zivojinov 6-3, 2-6, 7-6 (7-4); et Francisco Maciel, du Mexique, a éliminé Krishnan 6-4, 1-6, 6-3.

Dans les autres matches, Stefan Edberg de Suède (no 4) a livré une dure bataille à l'Américain Chip Hoo-

per pour finalement le vaincre en trois sets de 6-2, 1-6, 6-3. Le Français Yannick Noah (no 3) a, pour sa part, disposé de Danie Visser, d'Afrique du Sud, en sets identiques de 6-4 et 6-4.

Le septième favori Brad Gilbert a défait son compatriote Glenn Layendecker, 6-0, 6-4, le 15e battu Kevin Curren, des États-Unis, a battu le Nigérien Nduka Odizor, 6-1, 6-4, et Tim Wilkinson (no 13) a vaincu Vijay Amritraj par forfait.

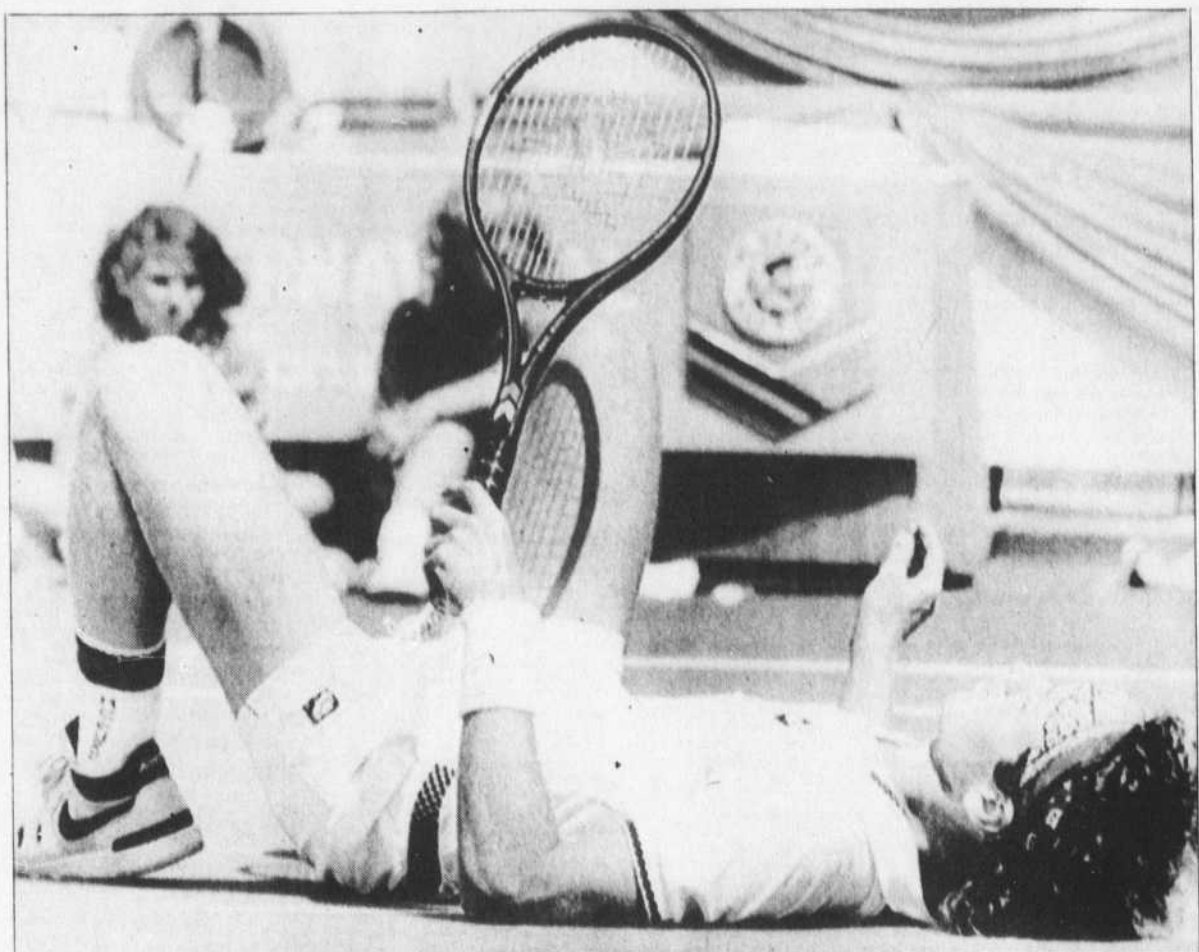
Entretemps, McEnroe a réaffirmé qu'il désirait projeter une nouvelle image au public.

« C'est très important pour moi d'éviter la controverse, a-t-il déclaré. Je veux me concentrer uniquement sur le tennis. J'ai assez de soucis à tout simplement retrouver la forme... et mon classement d'antan ».

En soirée, le favori Ivan Lendl a disposé de l'Américain Greg Holmes en sets consécutifs de 6-4, 6-4. Holmes est classé 43e mondialement.

« C'était un bon match de première ronde, a déclaré le Tchèque Slovaque. Je me sentais fort et rapide ».

Dans un autre match tardif, le deuxième favori, Boris Becker, de l'Allemagne de l'Ouest, a facilement défait Aaron Krickstein, des États-Unis, 6-2, 6-1, dans une rencontre qui n'a duré que 48 minutes.



John McEnroe ne repose pas sur ses lauriers même s'il a vaincu facilement Todd Wilson en deux sets consécutifs. Plutôt que de vociférer après avoir manqué un coup, comme il le faisait si bien, il s'est laissé tomber sur le court.

EN BREF...

- Greg Norman éliminé en 1ère ronde**
CASTLE ROCK, Colorado (AP) — Greg Norman a commis deux doubles bogeys et a été éliminé hier lors de la première ronde du tournoi International de golf, qui est disputé selon un nouveau système de pointage. Norman s'est retrouvé avec un compte de moins de 8 sur le système Stapleford, qui est utilisé pour ce tournoi qui offre une bourse de \$1 million. Son pointage normal a été de 79, mais cela ne veut rien dire dans ce tournoi.
- Fréchette et Waldo en tête**
MADRID (PC) — Carolyn Waldo, de Calgary, et Sylvie Fréchette, de Montréal, dominent la compétition de nage synchronisée aux Championnats du monde de sports aquatiques à Madrid. Après trois figures imposées, Waldo et Fréchette ont amassé respectivement 45,90 et 44,90 points. Une autre Canadienne, Michelle Cameron, de Calgary, occupe le quatrième rang, avec 43,75 points, derrière l'Américaine Sarah Josephson. Waldo, qui vient de Beaconsfield, est la représentante canadienne en solo. Les résultats des autres compétitrices comptent pour le championnat par équipes, où le Canada est largement favori.
- Walker joint les Cowboys**
DALLAS (AP) — Le porteur de ballon Herschel Walker se joindra à Tony Dorsett dans le champ arrière des Cowboys de Dallas, au cours de la prochaine saison de la Ligue nationale de football. Les Cowboys ont annoncé la mise sous contrat de Walker hier. Selon l'Associated Press, le joueur aurait signé un pacte de cinq ans faisant de lui l'athlète le mieux payé de l'histoire de l'équipe, avec un salaire annuel approchant le million de dollars.
- Nouvelle ligue de soccer**
VANCOUVER (PC) — Une nouvelle ligue de soccer professionnel verra le jour au Canada en 1987. La Ligue de soccer du Canada comptera au moins huit équipes, réparties en deux divisions. La conférence de l'Ouest sera représentée par les villes de Vancouver, Edmonton, Calgary et Winnipeg. Dans l'Est, on est assuré d'avoir des formations à Toronto, Hamilton et dans la banlieue torontoise de North York. Des négociations sont toujours en cours avec des représentants de Montréal et Ottawa. Les formations devraient disputer des calendriers de 20 à 26 parties. Chaque équipe pourra mettre sous contrat trois joueurs étrangers pour la première année d'opérations et deux en 1988.

Les Cards ont été opportunistes Les Expos ne l'avaient pas...

DANIEL CAZA

(PC) — À l'exception de Mitch Webster et de Tim Raines, aucun joueur des Expos ne semblait avoir le goût de courir, hier soir, au Stade olympique.

La contribution offensive du reste de l'équipe faisant défaut, les Montréalais ont donc baissé pavillon 6-2 devant les Cardinals de St. Louis, devant 23,373 spectateurs.

Webster et Raines ont soutiré des buts sur balles du partant Danny Cox, après un retrait à la manche initiale.

Leur patience a engendré le premier point de la partie, produit par un simple d'Andre Dawson.

À la troisième, toujours contre Cox, Webster a claqué un triple et Raines a suivi avec un double.

À 4-2 en faveur des Cards, l'issue du match était encore loin d'être décidée.

Mais Cox (7-9) s'est mis à maîtriser Webster et Raines comme le reste de l'équipe, pour compléter les hostilités avec brio.

Les Expos ont été limités à sept coups sûrs, y compris deux simples bien inoffensifs à la neuvième manche.

Bryn Smith (8-7) a subi l'échec. On ne peut pas dire que Smith a mal lancé, mais l'indiquent les cinq coups sûrs et l'unique but sur balles qu'il a accordés en sept manches.

Mais les Cards ont été opportunistes et ont su capitaliser à chaque occasion.

Smith a connu une deuxième manche laborieuse.

Curt Ford l'a entreprise avec un double. Terry Pendleton a ensuite frappé un roulant en direction du joueur de premier but Wayne Krenchicki. Celui-ci n'a pu maîtriser la balle correctement et Smith s'est donc retrouvé avec des coureurs aux extrémités du losange.

Un ballon-sacrifice de John Morris a ouvert le pointage du côté des Cards.

Smith a ensuite prolongé son supplice en accordant un but sur balles à Clint Hurdle et en atteignant Mike Lavalliere d'un de ses tirs.

Avec les buts remplis, Cox a exécuté le coup suicide à la perfection pour donner les devants 2-1 aux Cards.

Un seul de ces deux points a été mérité à la fiche de Smith.

Les Expos ayant été retirés un-deux-trois à leur tour au bâton, Smith n'a pas eu le temps de reprendre ses forces.

Les Cards en ont profité et, à la troisième, des doubles consécutifs d'Ozzie Smith et de Tom Herr ont produit un troisième point.

Ford et Pendleton ont suivi avec deux roulants et Herr a pu, à son tour, croiser le marbre.

Les Cards ont ajouté un cinquième point à la sixième reprise, grâce à un simple opportun de Morris.

Le releveur Dave Tomlin s'est amené au monticule à la place de Smith.

La huitième manche s'est déroulée facilement pour lui. Mais il a alloué un but sur balles à la recrue Morris au début de la neuvième. Clint Hurdle a alors claqué un double dans l'allée de droite.

Nathalie Law, fille de Vance et de Sharon Law âgée de 4 ans, a subi avec succès une opération neuro-chirurgicale afin de corriger un état de pression cérébrale anormal, hier matin, à l'hôpital Montréal Children. Une seconde intervention chirurgicale sera toutefois nécessaire d'ici à quelques jours. Elle sera faite à Montréal ou dans un hôpital du Utah, où est située la résidence permanente de la famille Law. Law n'était évidemment pas au Stade olympique mardi soir et hier. Le directeur général des Expos, Murray Cook, l'a par ailleurs invité à rejoindre l'équipe quand bon lui semblera.

Michel Lamarche, un droitier de 20 ans originaire de Brossard, est le meilleur des cinq Québécois évoluant dans les ligue, selon les statistiques publiées dans la revue Baseball America. L'ex-joueur des Diplomates de St-Hubert a participé à neuf rencontres dans l'uniforme de Utica, filiale de calibre A des Phillies de Philadelphie. Sa fiche est de 0-1 et trois sauvetages; sa moyenne de points mérités par partie s'établit à 1,72 en 16 manches. Il a effectué 12 retraits sur des prises.

Quant à Eric Gobeil, 18 ans, qui lançait également à St-Hubert l'an passé, il est de retour chez lui à la suite d'un essai de quelques semaines à Bradenton, filiale des Pirates de Pittsburgh. Blessé au cou, il ne s'est pas rétabli à temps pour participer aux matches réguliers de la ligue des recrues. Les Pirates ont néanmoins invité Gobeil à leur prochain camp d'entraînement.

Cards		Expos	
ab	p	ab	p
Coleman cc	4 0 0	Foley 2b	4 0 1 0
OSmith cc	4 1 1 0	Webster cf	3 2 1 0
Herr 2b	4 1 1 1	Raines cg	2 0 1 1
Ford cg	4 2 2 0	Dawson cd	4 0 1 1
Pndtm 3b	4 1 0 1	Wallach 3b	4 0 1 0
Morris cd	2 1 1 2	Krench 1b	4 0 0 0
Hurdle 1b	3 0 1 1	Rivera cf	4 0 2 0
Livlie r	3 0 0 0	Bilrdelo r	2 0 0 0
Cox l	3 0 0 1	Wright f	1 0 0 0
		Nieto l	1 0 0 0
		BSmith l	2 0 0 0
		WJhess f	1 0 0 0
		Tomlin l	0 0 0 0
Totaux	31 6 6 6	Totaux	32 2 2 2
St.Louis	022 001 001-6		
Montréal	101 000 000-2		

Point victorieux — Cox (2).
E — Krenchicki, Pendleton, DJ — St.Louis 2, L5B — St.Louis 3, Montréal 6, 2B — Ford, OSmith, Herr, Raines, Rivera, Hurdle, 3B — Webster, BV. — Webster (29), Pendleton (17), Raines (49), Ford (9), Morris (3), S — Cox, BS — Morris.

ML	CS	P	PM	BB	RB
St.Louis	9	7	2	2	3
Cox G,7,9					
Montréal					
BSmith P,8,7	7	5	4	1	4
Tomlin	2	1	1	1	1

Atteint — Lavalliere par BSmith, FI — Cox. D — 2:30. A — 23,373.

BASEBALL

Ligue Nationale		(7-10), 15 h 05	
Mardi			
Chicago 3, Pittsburgh 1	St. Louis, Conroy (3-6) et Horton (1-3) à New York, Darling (11-4) et Anderson (1-0), 2, 19 h 15		
Philadelphie 3, New York 1	Chicago, Eckersley (6-7) à Montréal, Tibbs (6-6), 19 h 35		
S.Franco 2, Cincinnati 1	San Diego 4, Atlanta 3		
Houston 3, Los Angeles 0	Hier		
Chicago 9, Pittsburgh 8	St. Louis 6, Montréal 2		
Philadelphie 8, New York 4	S.Franco à Cincinnati		
San Diego à Atlanta	San Diego à Atlanta, Palmer (8-8), 19 h 40		
Los Angeles à Houston	Los Angeles, Valenzuela (15-7) à Houston, Deshaies (7-3), 20 h 35		
Aujourd'hui			
Pittsburgh, Walk (5-6) à Philadelphie, Hudson			

LIGUE NATIONALE		Section Est	
	g	p	moy. diff.
NEW YORK	75	37	.670
MONTRÉAL	56	54	.509 18
ST. LOUIS	55	57	.491 20
PHILADELPHIE	55	57	.491 20
CHICAGO	50	63	.442 25 1/2
PITTSBURGH	45	66	.405 29 1/2

LIGUE AMÉRICAINE		Section Ouest	
	g	p	moy. diff.
HOUSTON	64	49	.566
SAN FRANCISCO	60	53	.531 4
LOS ANGELES	55	58	.487 9
SAN DIEGO	53	59	.473 10 1/2
CINCINNATI	52	59	.468 11
ATLANTA	52	60	.464 11 1/2

Les Alouettes lui font une offre Une décision difficile à prendre pour Lewis

(PC) — Le quart-arrière Walter Lewis, anciennement des Showboats de Memphis, de la USFL, a quitté Montréal sans avoir décidé s'il acceptait ou non les offres des Alouettes de la Ligue canadienne de football.

Lewis a passé toute la journée de mardi à négocier avec Norm Kimball, directeur-gérant des Alouettes et a quitté la ville hier.

Lewis devra décider d'ici peu s'il accepte les offres des Alouettes, celles des Patriots de la Nouvelle-Angleterre de la Ligue nationale de football ou s'il passe une saison entière sans jouer au football.

S'il décide de ne pas jouer, il touchera quand même son salaire de \$400,000 de la USFL.

Lewis a admis que la décision était difficile à prendre, mais que le fait de jouer au football était plus important pour lui que l'argent.

« J'ai déjà empêché beaucoup d'argent, a dit Lewis. Ce que je veux faire maintenant, c'est de jouer au football ».

Kimball a parlé à son agent Leigh Steinberg pour la première fois la semaine dernière quand les joueurs de la USFL ont été déclarés joueurs autonomes.

« Walter est un très grand athlète, a dit Kimball. Il a un bras suffisamment puissant pour inquiéter les adversaires parce qu'il peut également courir ».

Kimball a refusé de parler de chiffres, mais les rumeurs veulent que les Alouettes aient offert un contrat de \$150,000 par année. Le jeu de Lewis semble par ailleurs bien adapté à la Ligue canadienne.

« Walter Lewis pourrait jouer au poste de quart dans la LNF, mais plusieurs pensent que mon jeu est mieux adapté à la Ligue canadienne, a dit Lewis. Ils croient que je pourrais m'adapter très bien à la LCF et je le crois aussi ».

En deux saisons à Memphis, Lewis a complété 258 passes en 460 tentatives pour des gains de 3,455 verges et 31 touchés. Il a également porté le ballon 125 fois pour des gains de 1,143 verges et neuf touchés.

Les rumeurs veulent par ailleurs que le vétéran Joe Barnes soit remercié de ses services si les Alouettes mettent Lewis sous contrat.

« Je ne sais pas ce que l'avenir me réserve, a dit Barnes. Je fais toujours de mon mieux et c'est tout ce que je peux faire ».

LIGUE AMÉRICAINE		Section Est	
	g	p	moy. diff.
BOSTON	65	47	.580
NEW YORK	64	52	.552 3
DETROIT	61	53	.535 5
BALTIMORE	60	53	.531 5 1/2
TORONTO	60	55	.522 6 1/2
CLEVELAND	58	56	.509 8
MILWAUKEE	56	56	.500 9

LIGUE AMÉRICAINE		Section Ouest	
	g	p	moy. diff.
CALIFORNIE	62	51	.549
TEXAS	59	54	.522 3
KANSAS CITY	51	62	.451 11
CHICAGO	50	61	.450 11
OAKLAND	52	65	.444 12
MINNESOTA	49	64	.434 13
SEATTLE	49	67	.422 14 1/2

Said Aouita trop présomptueux

Ben Johnson remporte le 100 m à Zurich

ZURICH (AFP) — Pour un souffle, pour 44/100 de seconde, Said Aouita ne s'est pas approprié, hier soir au Letzigrund de Zurich, son troisième record du monde, puisqu'en 7 min 32 sec et 54-100, le Marocain a échoué contre le vieux record du 3,000 m (7:32.01) du Kenyan Henry Rono.

La même mésaventure était advenue la semaine dernière à La Corogne (Espagne) où Said Aouita avait manqué, pour 48/100 de seconde, le record du 5,000 m, distance sur laquelle le Marocain est champion olympique. Son échec d'hier tient probablement à un premier kilomètre couru beaucoup trop vite (2:27.34) et qui avait donné, à cet instant, 5 secondes d'avance sur les temps de Rono au Marocain, peut-être un peu trop présomptueux.

Sur la même distance, Ingrid Kristiansen, la Norvégienne, a également essuyé un net échec contre le record de la Soviétique Tatiana Kazankina. Néanmoins, sur 3,000 m, qui constitue une épreuve un peu courte pour elle, Kristiansen a nettement devancé la championne olympique roumaine, Maricica Puica, et la Britannique Zola Budd.

Les épreuves de sprint ont, pour leur part, souffert du léger vent défavorable qui a contrarié la réunion. Toutefois le Canadien Ben Johnson a pu confirmer sa supériorité sur 100 m qu'il domina de la tête et des épaules en 10 sec 03, non sans avoir complètement coupé son effort à 5 mètres de la ligne.

« Pour moi, a dit Johnson, l'important c'était de gagner cette course. Maintenant je rentre à la maison demain, et je vais me reposer. Je voulais simplement gagner. Il y avait ce soir un beau plateau avec Carl Lewis, Calvin Smith et le Polonais Marian Woronin, mais cela ne m'a pas empêché de remporter la victoire. J'ai effectué un très bon départ dans les blocks et j'ai maintenu le rythme. Il était hors de question que quelqu'un puisse me rattraper. À un moment, je me suis tourné et j'ai regardé autour de moi, il n'y avait personne, j'étais content. J'ai battu trois fois Carl Lewis cette année, je pense que ce dernier me doit maintenant un peu de respect, parce que, quand lui me battait, j'appréciais beaucoup l'athlète qu'il était. Je serai probablement présent à Bruxelles, Lausanne et Rome. À Rome, je serai totalement frais et dispos, prêt à recourir ».

De son côté, Carl Lewis a expliqué: « J'ai une blessure, je ne pouvais plus accélérer. Au bout de 20 mètres de course, j'ai senti une douleur très forte quelque part près du genou, après cela j'ai simplement essayé de relâcher la pression et finir la course. Mais il est clair que pour moi la saison est terminée, c'était ma dernière course pour cette année. C'est évident, mais je reviendrai l'année prochaine en meilleure santé ».

Interrogé sur la victoire de Ben Johnson, Carl Lewis a répondu: « Il a fait une très bonne course, mais ce n'est pas le problème, je n'avais pas de ré-

pondant face à lui. J'avais même senti cette blessure lors de l'échauffement, mais ce qui m'intéressait, c'était la compétition. C'est un peu décevant, mais encore une fois, je reviendrai l'année prochaine ».

Retour d'Evelyn Ashford
Le sprint féminin a enregistré, pour sa part, le retour au premier plan de l'Américaine Evelyn Ashford. Avec 1.40 m de vent défavorable, Ashford s'imposait sur 200 m en 29 sec 91, après avoir remporté le 100 m en 10 sec 95.

Les deux 400 m messieurs devaient constituer également des épreuves de qualité. Sur le plat, l'Ivoirien Gabriel Tiaoh bouclait, en effet, le tour de piste en 44 sec 46, devant le Nigérien Innocent Egbunike, alors que sur les haies, en l'absence des Américains Moses et Harris, un autre Américain Andre Phillips parvenait à s'imposer dans l'excellent temps de 47 sec 69.

L'Américain Johnny Gray, en 1 min 43 sec et 46-100, frôlait pour sa part la meilleure performance de l'année sur 800 m, établie par le Britannique Steve Cram en 1 min 43 sec 22. De son côté, Sebastian Coe, pour sa rentrée, devait s'incliner sur le fil, à 1.500 m, face au champion des États-Unis Steve Scott.

Enfin, la dernière course de la soirée, le 5,000 m, a tourné à l'avantage de l'Italien Alberto Cova, vainqueur du Suisse Pierre Deleze.

LIGUE CANADIENNE		Section Est	
	p	g	p
TORONTO	7	4	3
OTTAWA	6	2	4
MONTRÉAL	6	2	4
HAMILTON	6	1	5

LIGUE CANADIENNE		Section Ouest	
	p	g	p
VANCOUVER	7	6	1
WINNIPEG	6	4	2
EDMONTON	6	4	2
CALGARY	7	3	4
REGINA	7	3	4

Les frappeurs
(Partie d'hier non comprise)

ab	p	cs	pp	cc	moy.
Bil'dello	105	20	9	2	190
Brooks	306	104	58	14	340
Dawson	312	84	52	16	269
Fitz'rald	209	59	37	6	282
Foley	62	18	5	0	290
Galarraga	220	55	26	8	250
Johnson	41	8	5	1	195
Krenc'cki	146	35	13	2	240
Law	306	66	34	4	216
Newman	152	33	7	1	217
Nieto	54	10	4	0	185
Raines	407	135	49	8	332
Rivera	31	8	3	0	258
Wallach	387	99	63	17	296
Webster	382	113	35	5	296
Wohlford	60	12	5	0	200
Wright	82	16	4	0	195

Buts volés: Raines 48; Webster 28; Dawson 12; Newman 11; Galarraga, Wallach 6; Brooks 4; Fitz'gerald, Foley, Johnson, Law 3; Krenchicki 2; Wright 1.

Les lanceurs

g-p	pp	ppm	ppm
Burke	7-4	79	32
Martinez	1-4	46	20
McClure	0-2	31	16
McGaffigan	6-4	97	37
Reardon	6-7	70	31
Sebra	2-2	27	15
Smith	8-6	142	61
Tibbs	6-6	144	60
Tomlin	0-0	6	3
Youmans	11-8	148	64

Victoires préservées: Reardon 26; McClure, 5; Burke 4.